

- Fournir:
 - dans le cas d'une mastectomie, un **certificat médical original** daté et signé par votre chirurgien ou votre médecin traitant:
 - qui mentionne vos nom et prénom ainsi que la date de l'intervention chirurgicale,
 - qui atteste que la nature de l'intervention est une mastectomie totale ou radicale;
 - dans le cas d'une aplasie, un **constat médical original** daté et signé par votre médecin, qui atteste l'**absence totale** de formation du sein. Y joindre le rapport d'une échographie récente ou d'une preuve similaire de l'aplasie.
- Fournir l'**original de la facture** de la prothèse, qui doit comporter les renseignements suivants:
 - les nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement commercial où la prothèse a été achetée;
 - la date de l'achat;
 - la description de la prothèse;
 - le prix de la prothèse;
 - vos nom et prénom.
- Notes
 - L'estimation du prix d'une prothèse n'est pas une facture.
 - Le nom du médecin ainsi que son numéro de professionnel doivent être indiqués lisiblement sur le certificat médical.
 - Des documents ou des renseignements complémentaires peuvent être demandés par la Régie (ex.: protocoles opératoires ou autres documents, résultats d'examen).
 - Le montant payé pour l'achat d'un soutien-gorge n'est pas remboursé par la Régie.
- Joindre, s'il y a lieu le dernier état de compte de votre compagnie d'assurances ou une preuve de paiement de l'organisme payeur.

PROGRAMME DE PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES

Ce programme s'adresse aux femmes assurées par le régime d'assurance maladie du Québec qui ont subi une mastectomie totale ou radicale à la suite d'un traumatisme ou d'une maladie. Il s'adresse également aux femmes de 14 ans ou plus qui ont une absence totale de formation du sein permettant de conclure médicalement à une aplasie.

À QUOI LES FEMMES ONT-ELLES DROIT?

Les femmes admissibles au programme ont droit, pour chaque sein, à un montant forfaitaire de 200 \$ pour couvrir, en partie ou en totalité, les frais liés à l'achat d'une prothèse mammaire externe.

Par la suite, **tous les deux ans**, à la date anniversaire de la mastectomie ou du constat médical d'aplasie, les femmes ont droit à un montant forfaitaire de 200 \$ pour couvrir les frais de remplacement de la prothèse.

Les prestataires de l'assistance-emploi (aide sociale) ont droit à un supplément qui peut atteindre 100 \$ lorsque le prix de la prothèse excède 200 \$. Elles doivent toutefois être **admissibles** aux prestations d'assistance-emploi à la **date anniversaire de la mastectomie ou du constat médical d'aplasie**. Pour obtenir ce supplément, il leur suffit d'envoyer l'original de la facture à la Régie.

COMMENT VOUS INSCRIRE AU PROGRAMME?

Pour ce faire, vous devez:

- Remplir soigneusement la partie détachable du présent dépliant, intitulée «Inscription au Programme de prothèses mammaires externes». N'oubliez pas de **signer** ce formulaire, qui peut également être rempli et imprimé à partir du site Internet de la Régie.

DÉTACHER ICI



INSCRIPTION AU PROGRAMME DE PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES

IMPORTANT – Joindre l'original du certificat ou du constat médical daté et signé par votre chirurgien ou votre médecin traitant ainsi que l'original de la facture de la ou des prothèses externes. S'il y a lieu, joindre le dernier état de compte de votre compagnie d'assurances ou une preuve de paiement de l'organisme payeur.

Identité de la personne assurée		NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE	
LETTRES	CHIFFRES	NOM DE FAMILLE	
ADRESSE RÉSIDENNELLE PERMANENTE		NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE (SI DIFFÉRENT DE CELUI DÉJÀ INSCRIT)	
NUMÉRO	RUE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
VILLE		APP.	ANNÉE MOIS JOUR
VILLE		CODE POSTAL	

Motif de la demande		J'ai subi une mastectomie totale ou radicale	
<input type="checkbox"/> Côté gauche	Date de l'intervention	<input type="checkbox"/> Côté droit	Date de l'intervention
ANNÉE	MOIS	ANNÉE	MOIS
JOUR	JOUR	JOUR	JOUR
J'ai une absence totale de formation du sein (aplasie)		<input type="checkbox"/> Côté gauche	
Date du constat médical	ANNÉE	Date du constat médical	ANNÉE
MOIS	MOIS	MOIS	MOIS
JOUR	JOUR	JOUR	JOUR

Paiement des prothèses		<input type="checkbox"/> Le paiement est assumé par une compagnie d'assurances ou un organisme.	
<input type="checkbox"/> J'assume moi-même	dépuis	La ou les prothèses sont payées <input type="checkbox"/> en partie ou <input type="checkbox"/> en totalité par:	
ANNÉE	MOIS	NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES OU DE L'ORGANISME	
JOUR	JOUR	ADRESSE	
le coût de la ou des prothèses mammaires externes dont j'ai besoin.		VILLE	
		CODE POSTAL	

Prestataire de l'assistance-emploi: faire parvenir à la Régie l'original de vos factures pour bénéficiaire du supplément, s'il y a lieu.

Signature de la personne assurée

Je désire m'inscrire au Programme de prothèses mammaires externes afin de recevoir l'aide financière.

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et complets.

DATE	ANNÉE	MOIS	JOUR	IND. RÉGIONAL	ANNÉE	MOIS	JOUR	IND. RÉGIONAL
TÉLÉPHONE À LA RÉSIDENCE				TÉLÉPHONE AU TRAVAIL				
IND. RÉGIONAL				IND. RÉGIONAL				

5. Envoyer les documents à l'adresse suivante:
Régie de l'assurance maladie du Québec
Programme de prothèses mammaires
externes (Q039)
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

ATTENTION

- La Régie enverra tous les deux ans le chèque à l'adresse indiquée dans ses fichiers. Vous n'avez pas à faire une nouvelle demande, mais **vous devez signaler à la Régie tout changement d'adresse.**
- N'oubliez pas d'indiquer votre **numéro d'assurance maladie** lorsque vous écrivez à la Régie.
- Vous devez informer la Régie de l'abandon du port de la prothèse mammaire ou d'une reconstruction du sein. Vous pouvez le faire par téléphone, par écrit ou en personne.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Si vous détenez une assurance privée (collective ou individuelle), il se peut qu'elle couvre la différence entre le prix de la prothèse mammaire externe et le remboursement accordé par la Régie. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La Société canadienne du cancer offre des services d'aide aux femmes ayant subi une mastectomie. Vous pouvez communiquer avec le bureau régional le plus près de chez vous. Consultez l'annuaire téléphonique.

COMMENT JOINDRE LA RÉGIE ?

Par téléphone

La Carte-soleil parlante permet d'obtenir des renseignements jour et nuit, tous les jours de la semaine.
Québec: (418) 646-4636
Montréal: (514) 864-3411
Ailleurs au Québec (sans frais): 1 800 561-9749

En composant l'un des numéros indiqués ci-dessus, aux heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également parler à un préposé du Service des opérations et des renseignements aux personnes assurées.

En vous présentant à l'un de ses bureaux

1125, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)

425, boul. De Maisonneuve Ouest, 3^e étage
Montréal (Québec)

Heures d'ouverture: de 8 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 10 h à 16 h 30, le mercredi.

Par ATS

(appareil de télécommunication pour personnes sourdes)

Québec: (418) 682-3939
Ailleurs au Québec (sans frais): 1 800 361-3939

Par la poste

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service des opérations et des renseignements
aux personnes assurées
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

Vous pouvez visiter notre site Internet à l'adresse suivante: www.ramq.gouv.qc.ca

English version available on request.

Si vous changez d'adresse, vous devez en informer la Régie.

Internet vous offre un moyen efficace de le faire: le **Service québécois de changement d'adresse**, accessible au **www.adresse.info.gouv.qc.ca**

Vous pouvez également téléphoner à la Régie ou vous présenter à ses bureaux. Les numéros de téléphone et les adresses figurent sous le titre « Comment joindre la Régie ? ».

Votre carte d'assurance maladie est valide jusqu'à la fin du mois où elle expire.

C'est à vous d'en vérifier la date d'expiration.

L'information contenue dans le présent document n'est pas exhaustive; elle ne s'applique pas à tous les cas particuliers et n'a pas force de loi.

Direction des communications
Mars 2005

Régie de
l'assurance maladie
Québec



Vous changez d'adresse?
Dites-le-nous sans faute.

PROGRAMME DE PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES

